

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06893 Numéro SIREN : 797 569 928 Nom ou dénomination : 3 MS BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 7968

Désignation de l'entreprise		3 MS BAT		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		12 rue Anselme		93400 SAINT-OUEN			
SIRET		7 9 7 5 6 9 9 2 8 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 9			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028	40 332	030	19 118	21 213
	Immobilitisations financières * (1)		040	3 810	042		3 810
	Total I (5)		044	44 142	048	19 118	25 023
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	202 462	052		202 462
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 791	066		1 791
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	102 900	070		102 900
		Autres * (3)	072	97 722	074		97 722
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	7 572	086		7 572
	Charges constatées d'avance *		092	940	094		940
	Total II		096	413 386	098		413 386
	Total général (I + II)		110	457 528	112	19 118	438 409
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		6 001	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		600	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		) 132		
	Report à nouveau			134		10 157	
	Résultat de l'exercice			136		78 316	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		95 074	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		130 772	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	90	) 172	212 563	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		343 335	
Total général (I + II + III)			180		438 409		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 30 186
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 3 MS BAT

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial			
	Autres			
	Immobilisations corporelles		21 213	4 000
	Immobilisations financières		3 810	110
	Total I		25 023	4 110
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	202 462	39 500
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		1 791	13 000
	Créances	Clients et comptes rattachés	102 900	35 900
		Autres	97 722	16 279
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		7 572	3 632
	Charges constatées d'avance		940	
Total II		413 386	108 311	
Total général (I + II)			438 409	112 421
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		6 001	6 001
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		600	600
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		10 157	1 148
	Résultat de l'exercice		78 316	39 009
	Provisions réglementées			
	Total I		95 074	46 758
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		130 772	13 349
	Autres dettes		212 563	52 314
	Produits constatés d'avance			
	Total III		343 335	65 663
Total général (I + II + III)			438 409	112 421

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 3 MS BAT**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 0 9 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens		215		214			
		Services *		217		218	1 557 233		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	91 500		
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits					230	2		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 648 735		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	647 848		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(71 462)		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	598 760		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 743	244	1 990	
	Rémunérations du personnel *					250	293 311		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	51 169		
	Dotations aux amortissements *					254	9 272		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	12		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 530 901		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	117 834		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	24		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	15 103		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	24 391		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	78 316		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	78 316	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	24 391				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	2 103		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquedecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	104 810
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	104 810	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 3 MS BAT

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	1 557 233	472 333
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	91 500	39 500
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	2	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	1 648 735	511 833
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	647 848	91 934
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(71 462)	2 500
	Autres charges externes	598 760	196 840
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 990	6 911
	Rémunérations du personnel	293 311	138 548
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	51 169	29 353
	Dotations aux amortissements	9 272	2 000
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	12	1
	Total des charges d'exploitation (II)	1 530 901	468 086

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		117 834	43 747
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	24	15
	Charges exceptionnelles (VI)	15 103	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	24 391	4 723
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		78 316	39 009

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 3 MS BAT**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 419	442		444		446	5 419				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 000	462	11 664	464		466	17 664				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 428	472	14 822	474		476	17 250				
Immobilisations financières		480	110	482	3 700	484		486	3 810				
TOTAL		490	13 956	492	30 186	494		496	44 142				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 419	532		534		536	5 419		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2 000	552	5 039	554		556	7 039		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 428	562	4 234	564		566	6 661		
TOTAL		570	9 846	572	9 272	574		576	19 118		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 MS BAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 3 MS BAT										Néant ☐ *											
Exercice ouvert le: 01/10/2018 et clos le: 30/09/2019								Données en nombre de mois		1	2										
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectif moyen du personnel *:								376	10.00												
Dont apprentis								657													
Dont handicapés								651													
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861													
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	1 557 233												
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118													
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119													
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105													
TOTAL 1								106	1 557 233												
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2												
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143													
Subventions d'exploitation reçues								113													
Variation positive des stocks								111	162 962												
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116													
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153													
TOTAL 2								144	162 964												
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																					
Achats								121	647 848												
Variation négative des stocks								145													
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	501 816												
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146													
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133													
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	12												
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128													
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135													
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150													
TOTAL 3								152	1 149 677												
IV - Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	570 520												
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117	570 520												
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	☒												
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	1 557 233			Effectifs au sens de la CVAE *		023	10.00										
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026																	
Période de référence				024	0	1	1	0	2	0	1	8	160	3	0	0	9	2	0	1	9
Date de cessation																					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																					

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 9

SIREN 7 | 9 | 7 | 5 | 6 | 9 | 9 | 2 | 8

Dénomination de l'entreprise 3 MS BAT

Adresse (voie) 12 rue Anselme

Code postal 93400 Ville SAINT-OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6001

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME	Nom patronymique OPREA	Prénom(s) MARINA-GEORGIANA
Nom marital FILIPOIU	% de détention 49.99	Nb de parts ou actions 3000
Naissance : Date 31/12/1988	N° Département 99	Commune VALENII DE MUNTE
Adresse : N° 700	Voie CHEMIN DES SARTOUX	Pays ROUMANIE
Code Postal 06370	Commune MOUANS-SARTOUX	Pays FRANCE

Titre (2) M.	Nom patronymique ANDREI	Prénom(s) ALEXANDRU
Nom marital	% de détention 50.01	Nb de parts ou actions 3001
Naissance : Date 01/07/1993	N° Département 99	Commune VALENII DE MUNTE
Adresse : N° 700	Voie CHEMIN DES SARTOUX	Pays ROUMANIE
Code Postal 06370	Commune MOUANS-SARTOUX	Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2018	et clos le	30/09/2019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL 3 MS BAT			12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN		
SIRET 7 9 7 5 6 9 9 2 8 0 0 0 2 2			Mél :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Construction d'autres bâtiments		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	0	Bénéfice imposable à 28%	66 690	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater VV		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
N°			Nom / Adresse		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
N°					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu: SAINT-OUEN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	MME FILIPOIU Gérante
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	148 816	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE

Saint-Ouen, le 10 février 2021

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019 dont le total est de 438 409 Euros et au résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 78 316 Euros.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérante.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code du commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

1. Continuité de l'exploitation ;
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
3. **Indépendance** des exercices ;
4. Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane, et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets : 5 ans (mode dégressif)

Matériel de transport : 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 février, à 11 heures 30.

Les associés de la société à responsabilité limitée 3 MS BAT au capital de 6 001 Euros, dont le siège social est 12 rue Anselme 93400 Saint-Ouen, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 797 569 928 se sont réunis audit siège sur la convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par **MME OPREA Georgiana-Marina**, gérante.

La Présidente constate que sont présents :

1. MME OPREA Georgiana-Marina, propriétaire de 3 000 parts
2. M. Alexandru ANDREI, propriétaire de 3 001 parts
3. Soit total des parts représentées : 6 001 parts.

La Présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité des trois quarts des parts sociales au moins.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Le rapport de gestion ;
2. Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
3. Le bilan, le compte de résultat, l'annexe au 30/09/2019.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et comptes de l'exercice ;
2. Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
3. Affectation du résultat.

Puis, elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :



3 MS BAT
SARL au capital de 6 001 euros
Siège social 12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN
RCS BOBIGNY 797 569 928

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 78 316 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressée ne prenant pas part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice soit 78 316 Euros** :

A la distribution de dividendes, pour 75 000 Euros
En report à nouveau créateur, pour 3 816 Euros

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Capital : 6 001 Euros
Réserve légale : 600 Euros
Report à nouveau : 13 473 Euros
Total des capitaux propres : 20 074 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la gérante et les associés présents.



3 MS BAT
SARL au capital de 6 001 euros
Siège social 12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN
RCS BOBIGNY 797 569 928